

ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – GAC : rédaction du communiqué  
Mercredi 11 mars 2020 – 11h00 à 12h15 CUN

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, s'il vous plaît, allons directement aux questions.

FABIEN BETREMIEUX : Alors, si on passe à la section quatre de notre communiqué de l'ICANN67, vous avez ici la liste de thématiques qui ont été identifiées, les rubriques sur lesquelles nous pourrions ajouter du texte : acquisition de PIR ; séries ultérieures de nouveaux gTLD ; numéro trois, service d'enregistrement de données et protection des données. Ce matin, on a parlé également de la mise en œuvre de la piste deux du CCWG responsabilité et il y avait eu une suggestion d'ajouter cela.

Pour ce qui est des textes qui ont été fournis, si j'ai bien compris, la France a proposé un texte pour ce qui est de l'acquisition de PIR pour que ce soit introduit dans la partie avis du GAC. Je sais également que par rapport aux nouvelles séries de gTLD, il y a un texte en préparation, même chose pour le point suivant. Et je ne suis pas au courant d'un texte qui soit en cours de préparation pour le dernier point numéro quatre.

Maintenant, je vous passe la parole, Manal, pour continuer le travail.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Avons-nous ces textes dont vous avez parlé déjà prêts ? Est-ce qu'on pourrait les afficher sur l'écran ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, nous avons le texte par rapport à l'acquisition de PIR qui a été apporté par la France.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors, commençons par le point concernant l'acquisition de PIR et le texte qui a été proposé. Le texte dit : « Le GAC conseille le Conseil d'Administration de... » Et nous allons discuter du texte et voir si cela présenté en tant qu'avis du GAC ou pas.

« Point un : mettre en place une revue globale de la transaction en tenant compte de l'impact sur l'intérêt public, l'intérêt de la communauté .org et tout critère estimé comme pertinent par le Conseil d'Administration.

Continuer à interagir avec la communauté de l'ICANN de manière significative pour s'assurer que les visions ou les points de vue de la communauté et notamment de la communauté .org sont prises en compte de manière appropriée dans la révision de la transaction.

Trois : s'assurer au moyen des PIC ou d'autres mécanismes que des protections claires et capables d'être mises en place sont appliquées par Ethos Capital pour protéger l'intérêt public et l'intérêt de la communauté .org en ligne avec les exigences de 2002 sur les opérateurs de .org afin de promouvoir l'exploitation de registres de

---

manière à répondre aux besoins, inquiétudes et visions de la communauté d'utilisateurs internet non commerciale.

Le GAC ne pense pas que les PIC proposés par Ethos le 21 février donnent suffisamment de sécurité, notamment en termes d'indépendance et de pouvoir de conseils proposés.

Point quatre : rejeter la transaction si l'on considère qu'Ethos Capital n'a pas proposé des protections qui soient claires, suffisantes et capables d'être appliquées. »

Fabien, il y a également une justification de motif. Voilà, il y a une justification que l'on retrouve après.

FABIEN BETREMIEUX :

Manal, voulez-vous qu'on lise tout le texte une fois et puis qu'on en discute ou bien voulez-vous qu'on discute du texte d'abord et qu'on ensuite lise la justification ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Je ne suis pas sûre. Essayons de le lire une fois parce que je ne suis pas sûre que tout le monde ait pu le faire. Alors, essayons de le lire rapidement et ensuite, on va en discuter point par point.

« Les motifs : Le GAC souhaite soulever la question de changement de contrôle de PIR à l'occasion de l'ICANN67 comme la nouvelle date butoir pour l'approbation ou refus par le Conseil d'Administration qui a été fixée au 20 mars après le dernier report.

---

Étant donnée la nature des organisations qui reposent sur les noms de domaine .org – organes gouvernementaux, organisations internationales, ONG – dont plusieurs y compris l'ICANN servent l'intérêt public et les exigences de 2002 sur operator.org pour « promouvoir l'exploitation de registres de manière à répondre au besoin, inquiétudes et visions de la communauté d'utilisateurs internet non commerciale », le GAC croit que la révision du transfert de la propriété de PIR par l'ICANN devrait évaluer de manière complète l'impact de la transaction sur l'intérêt public et l'intérêt de la communauté .org. Pour ce faire, il est important de pouvoir collecter les visions de la communauté et notamment celles de la communauté .org.

Le GAC salue l'attitude proactive d'Ethos Capital pour proposer des PIC volontaires qui couvrent les prix de .org, la liberté d'expression et la protection des données personnelles pour les titulaires de noms de domaine .org mais indique que plusieurs aspects des PIC doivent être davantage clarifiés, en particulier en ce qui concerne l'indépendance des pouvoirs du Conseil proposée.

Le GAC considère que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour évaluer la capacité des PIC à protéger l'intérêt public et l'intérêt de la communauté .org comprises ici en termes d'abordabilité des noms de domaine .org, protection de la liberté d'expression, la protection de la vie privée des utilisateurs finaux et le développement continu de .org et des services connexes.

---

Le GAC souhaite indiquer qu'en l'absence de protection suffisante, la transaction devrait être rejetée. Cela n'exclut pas la possibilité de redemander cette transaction sur la base de protection renforcée.

Le GAC reconnaît la vision du Conseil d'Administration que la vente de PIR n'est pas uniquement une question technique mais une question qui doit être évaluée dans le respect de l'intérêt public, l'intérêt de la communauté .org et la totalité des circonstances qui sont pertinentes pour le Conseil d'Administration.

Le GAC félicite les efforts entamés par le Conseil d'Administration pour interagir avec la communauté sur cette question, y compris avec le GAC et ses membres individuels avant et pendant l'ICANN667 en vue d'arriver à prendre une décision finale. »

Très bien. Je vois que Kavouss lève la main. S'il vous plaît, Kavouss. Kavouss, s'il vous plaît, si vous êtes en train de parler, je ne vous entends pas. Nous ne vous entendons toujours pas, Kavouss.

Jusqu'à ce qu'on puisse résoudre le problème technique, je vais passer à Vernita. Vernita s'il vous plaît, vous avez la parole.

ÉTATS-UNIS :

Merci Manal, merci pour ce texte sur .pir.

Pensez-vous qu'avant de passer à la discussion sur le texte, pouvons-nous nous mettre d'accord sur où on va mettre le texte? Cela m'inquiète un peu de l'inclure dans la partie avis du GAC parce que dans ce format virtuel, tout le monde ne peut pas participer et je

---

pense qu'il faut pouvoir en discuter avec l'ensemble des membres du GAC.

Pour ce qui est du texte lui-même, les États-Unis ne seraient pas d'accord pour dire que cela représente notre point de vue. On comprend que le GAC a des inquiétudes mais je pense qu'on pourrait l'inclure dans une autre section, une section autre que celle où l'on inclut l'avis au Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vernita.

Est-ce qu'il y a des objections pour passer ce texte sous une autre rubrique, dans une autre partie de notre communiqué ?

IRAN : Bonjour Manal. J'ai eu des problèmes de connexion internet. Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vous entends.

IRAN : Très bien.

Entre hier soit et aujourd'hui, j'ai réfléchi à cette question. Hier, j'avais proposé d'appeler cela « point de vue » ou « opinion » mais après réfléchi un petit peu plus à cette question, je pense qu'on pourrait les

---

appeler « réactions préliminaires du GAC par rapport à » parce que ce sont nos réactions. Qu'on les appelle préliminaires ou pas, il s'agit finalement de réactions. On doit encore étudier cette question, beaucoup de clarifications doivent être apportées. Donc au lieu de mettre « opinion » ou « point de vue », je pense qu'on pourrait dire réactions, réactions préliminaires par rapport à cette question. On pourrait dans l'avenir l'inclure dans la section avis du GAC, mais pas maintenant.

Pour ce qui est du texte et de la justification, il y a un moment où l'on dit que cela peut être refusé sans possibilité de représenter cette transaction. Cela est très définitif. Je pense qu'on peut dire que cela peut être mis en suspens jusqu'à ce que les conditions soient remplies, mais on ne doit pas être fermés à toute possibilité de resoumission de cette demande de transfert de cette propriété. Ensuite, il faut voir si les conditions sont remplies et à ce moment, ils pourront représenter leur demande de changement de propriété.

Nous sommes en train d'exprimer nos inquiétudes dans l'intérêt de la communauté du GAC, de la communauté de l'internet et de la communauté .org. Nous ne devons pas exclure des choses, nous ne devons pas adopter une approche noir ou blanc, oui ou non. C'est une réaction du GAC par rapport à cette question et on pourrait peut-être modifier le texte pour parler par exemple d'une mise en suspens ou de reconsidération de la transaction quand les conditions seront remplies, à ce stade au moins. Peut-être que plus tard, nous pouvons reprendre le texte qui est proposé maintenant. Mais je pense que dans un premier temps, on devrait le dire de manière prudente.

---

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss et Vernita. Vernita, avez-vous relevé la main ou c'est une vieille main qui est levée ?

ÉTATS-UNIS : Oui, je souhaite reprendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Nous avons un format standard pour les communiqués du GAC ? C'est un format qui est comme cela parce que ou est-ce un accord auquel on est parvenu à un moment ou un autre pour les communiqués ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita. J'ai moi-même la même question. Est-ce qu'on propose donc d'ajouter un nouveau chapitre, une nouvelle section, ou est-ce la même section à laquelle on ajoute des sujets d'importance pour le GAC ? Je vais d'abord céder la parole à Vincent, puis on en discutera. Vincent, allez-y.

FRANCE : Merci Manal. Vous m'entendez bien ?

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. On vous entend très bien, Vincent.

FRANCE : Merci. Je suis Vincent Guillard de la France.

J'ai quelques précisions à apporter ici. Je n'apprécie pas la proposition du texte qui a été faite. Elle sonne un peu trop dure.

Merci de vos remarques, Kavouss, mais il semble qu'il y a des ici des clarifications à faire. Dans la proposition des fondements, si la transaction était rejetée, il n'y est pas dit qu'elle serait rejetée pour toujours. C'est plutôt le contraire. Nous encourageons à ce qu'Ethos renforce ses sauvegardes si la proposition était rejetée. On ne vise pas ici à leur fermer la porte pour toujours. Je pense et je dirais même que c'est tout à fait le contraire.

Cependant, il y a dans cette proposition de texte des formules sont assez définitives. Mais en bout de compte, le but est également de féliciter le Conseil d'Administration de ses efforts et de l'attitude dont ils ont fait preuve et de les encourager à continuer ainsi.

Le Conseil d'Administration a montré qu'il avait fait d'énormes efforts de communication et d'échange avec la communauté et ils ont montré qu'il s'agit d'une question qui n'est pas uniquement technique. Ils ont exprimé à plusieurs reprises quels étaient leurs buts et le fait que les critères qu'ils appliqueraient pour évaluer la possibilité de ce transfert seraient plus élargis et pas exclusivement technique. Donc on les félicite de cette approche. Voilà pourquoi il me semble que pour préciser un peu l'esprit de ce texte, on ne devrait pas

---

rejeter tellement la possibilité. L'un de nos objectifs au moment de rédiger ce texte était de féliciter le Conseil d'Administration de son attitude et de les encourager à continuer ainsi.

Vu que j'ai la parole, je voulais revenir sur ce que Paul disait hier en fin de journée. Je voudrais m'excuser auprès des représentants des pays et des régions faiblement desservies ou de l'Asie-Pacifique. La participation de tous les pays à l'ICANN67 est particulièrement compliquée. Vous verrez que ces pays en particulier n'ont pas les bons moyens pour participer à la rédaction de notre communiqué. Donc peut-être que l'adoption d'un avis de consensus appliquerait une approbation sans ces pays et ce n'est pas le but de l'exercice.

Comme je l'ai dit hier, malheureusement, il y a beaucoup de pays qui ne peuvent pas participer. Et en France, il nous semble qu'on ne peut pas se permettre de ne pas saisir l'occasion pour nous exprimer avant le 20 mars comme ayant une opinion formée vis-à-vis de la vente de PIR.

On ne devrait pas ici gêner ou provoquer le Conseil d'Administration. Bien au contraire, le but est de soutenir le Conseil d'Administration tout en assumant une position définitive du GAC. Le Conseil d'Administration nous a intégrés dès le début et cela me semble tout à fait digne d'être félicité. C'est louable pour eux. Voilà pourquoi je pense qu'il faudrait qu'on évalue cette exécution à travers ce point de vue.

Merci.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vincent.

Kavouss ?

IRAN : Manal, vous m’entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui Kavouss, on vous entend très bien.

IRAN : Merci Vincent pour ce que vous dites. Il est vrai qu’il y a des représentants de l’Asie-Pacifique qui n’ont pas les mêmes moyens, donc on ne donnerait pas d’avis à ce moment-là. Un avis implique que tout le monde a pu participer à la discussion, soit pour soutenir ou s’opposer à ce que l’on propose. On ne pourrait pas considérer cette séance comme une discussion préliminaire qui générerait un avis. Voilà d’une part ma première remarque.

Donc que l’on ait un seul paragraphe ou que l’on divise la question en différents points, cela ne change rien à ce niveau-là. Mais il faut suivre un ordre logique pas à pas. D’abord, on leur demande des précisions ; deuxièmement, on présente les problèmes qui, pour nous ou pour l’Allemagne, posent des difficultés par exemple ; troisièmement, d’encourager, provoquer ou de demander à ce qu’il y ait une discussion, évaluations, vérifications, etc.

---

Donc ce que je suggèrerais, c'est que l'on adopte cette approche. C'est la première fois que nous nous réunissons pour discuter de la question. Malheureusement, nous ne sommes pas tous en mesure de participer vu les limitations techniques et qu'on ne soit pas tous dans une même ville en personne. Mais je parlerais ici peut-être de position technique. Or, il ne faudrait pas que l'on s'oppose catégoriquement à la situation. Ce n'est pas une motivation qui poursuive nos intérêts, qui soit correcte.

Donc pour conclure, vous pouvez ajouter les remarques sous n'importe quel titre mais ce ne va pas être un avis du GAC pour différentes raisons, y compris les limitations pour la participation et puis parce qu'il y a des langues qui ne sont pas bien représentées donc n'ont pas pu participer par rapport à la rédaction de ce texte dès le début.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Je ne vois plus d'autres demandes de parole. Attendez, je regarde un peu le chat.

Finn disait qu'il est d'accord qu'il faudrait que l'on supprime le point quatre et que le texte de PIR ne devrait pas faire partie de la section des avis. Et l'Allemagne soutient la France, avise la meilleure manière de dire que nous, les gouvernements, avons des préoccupations et souhaiterions que l'ICANN évalue la question en détails. Jorge suggère

---

que suite à cette discussion initiale, les membres du GAC intéressés devraient échanger par courriel pour essayer de trouver des solutions possibles et nous faire savoir quel en est le résultat à 18h15 UTC. Encore des pauses comme on fait lorsqu'on se réunit en personne d'ailleurs ; merci Jorge.

Kavouss, vous n'avez pas relevé la main, n'est-ce pas ?

IRAN :

Je voulais dire qu'on pouvait peut-être le déplacer. Ce n'est pas un avis. Mais on pourrait toutefois le conserver. On pourrait peut-être ajouter ici un chapitre qui parle des préoccupations pour les GAC, des actions que le GAC propose. Cela pourrait faire partie d'un autre élément, d'une autre appellation. C'est cela la seule considération que j'ai à partager.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord, merci Kavouss.

Olivier de la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal, merci tout le monde. Bonjour.

Je suis d'accord avec Vincent dans le sens que ce sont des faits relativement généraux et que ce sont des remarques qui ont été partagées par le Conseil d'Administration. On en a d'ailleurs discuté lundi lors du forum public. Et le but de ces paragraphes est

---

d'encourager le Conseil d'Administration à examiner la transaction de manière exhaustive.

Pour répondre à Kavouss, il me semble que la situation est particulière ici. Il est possible que le Conseil d'Administration décide d'ici le 20 mars mais bien évidemment, nous ne pouvons pas donner un avis ou faire des encouragements une fois que la décision aura été prise ; ce n'est plus logique. Cela doit être considéré mais s'il y avait des alternatives qui nous permettent de transmettre notre message au Conseil d'Administration avant qu'il ne décide de la question, je voudrais vraiment savoir quelles sont ces possibilités. Et ce n'est pas un processus récurrent comme dans le cas de la réforme de la politique WHOIS ou des nouveaux gTLD. On a des délais ici, des dates butoirs qu'il faut prendre en considération.

Donc quelles sont les alternatives si nous ne fournissons pas d'avis au Conseil d'Administration à l'heure actuelle ? Hier par exemple, on parlait de la possibilité de présenter une procédure écrite pour formuler des avis, mais cela devrait être prêt avant la semaine prochaine parce que le 20 mars, c'est d'ici 10 jours. Voilà pourquoi je serais intéressé par ce que considèrent ceux qui demandent que l'on n'ait pas d'avis dans ce communiqué. Quelles sont, à votre avis, les prochaines étapes ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Je cède la parole d'abord à Kavouss, puis à Paul.

IRAN :

Je pense qu'il se pourrait qu'il y ait une solution. Je suis tout à fait d'accord avec Olivier, le 20 mars est une date qui n'est pas très loin. Et si on n'agit pas rapidement, cela pourrait devenir un fait accompli tout de suite. Donc il faut qu'on prenne des mesures.

Manal, ne pourriez-vous pas vérifier avec les collègues du GAC si on ne pouvait pas demander à ce que la décision soit reportée ? Je sais qu'auparavant, il y a eu deux ou trois fois au cours des dernières années pendant lesquelles il y avait une date butoir pour prendre les décisions et le GAC a demandé à ce que la prise de ces décisions soit reportée.

Et ce n'est pas une question sur le fond mais sur le sujet. Oui, les délais sont très serrés. En général, lors de nos séances, qu'elles soient virtuelles ou en personnes, le GAC doit adopter une position. Pour un bon nombre de nos déléguées, ce sont des personnes qui viennent d'arriver au GAC, des équipes toutes neuves. Donc ne serait-il pas possible de demander à ce que la prise de la décision soit reportée ? Cela est possible, bien sûr, à moins qu'il n'y ait des désaccords. Je ne sais pas qui pourrait être en désaccord avec cela mais pour moi, il semble tout à fait logique de dire que nous avons des préoccupations mais pas nécessaire une objection ou un rejet du GAC, mais on devrait dire plutôt, vu le besoin de précision, il nous faut davantage de temps. Il me semble que la décision devrait être remise à plus tard. La deuxième question serait de savoir de combien de temps on devrait reporter la prise de cette décision.

---

Voilà, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je ne pense pas qu'il y ait d'objection à un prolongement de cette période, même au sein du Conseil d'Administration. Je vous assure, le Conseil d'Administration essaie de demander à ce qu'il y ait un report de cette date butoir. D'ailleurs, c'est ce qu'ils ont demandé auprès de l'ISOC et de l'autre partie prenante. Mais malheureusement à ce jour, cela n'a pas été accepté. Comme je dis, ils avaient demandé un report d'abord, ce qu'on leur a donné, pour une période qui n'était pas aussi longue que ce qu'ils voulaient. Cela a été remis jusqu'au 20 mars. Maintenant, ils demandent un nouveau report mais il est difficile de savoir si ce sera accepté ou pas. Cela ne leur appartient pas, ce n'est pas au Conseil d'Administration de décider de remettre cette date. Voilà donc la difficulté vis-à-vis du prolongement. Mais c'est ce que l'on souhaite, tous.

Je vais céder la parole à Paul d'abord puis je pourrai peut-être essayer de proposer une solution. Paul ?

ROYAUME-UNI : Oui, c'est ce que j'allais demander également. Je pense qu'il faudrait qu'on essaie de définir quel est le rôle du Conseil d'Administration ou qu'est-ce qu'ils ont le pouvoir de faire. Si j'ai bien compris, lundi, ils ont dit que tout report devrait être accordé entre toutes les parties prenantes.

---

Mais j'allais dire que je suis d'accord avec Kavouss et avec les autres dans le sens que ce ne devrait pas faire partie de cette partie du communiqué mais qu'il faudrait que ce soit exprimé clairement, que ce soit dans le chapitre numéro quatre ou dans une lettre séparée de notre présidente. Je dirais que cela ne représente pas un avis au Conseil d'Administration mais plutôt, on leur dit quelle est notre opinion vis-à-vis des PIC ou vis-à-vis de ce transfert. Donc cela pourrait être présenté dans une lettre indépendante envoyée par la présidente du GAC à l'intention du Conseil.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Paul. C'est exactement ce que j'allais proposer comme moyen d'avancer.

Permettez-moi de partager avec vous ce que j'ai compris jusqu'à présent. Ceux qui ne souhaitent pas que cette section soit dans la partie avis avancent comme argument que le problème que pose le fait que ce soit une réunion virtuelle et l'impossibilité pour certains membres d'avoir participé au débat et d'avoir contribué au communiqué vu qu'il y a des divergences dans nos points de vue. Je vois qu'il y a une difficulté pour arriver à une décision de consensus.

Ensuite, pour ceux qui souhaiteraient voir ce texte dans la partie de l'avis au Conseil d'Administration, ils avancent les arguments de l'importance de cette question et du délai qui approche, à savoir le 20 mars. Ce délai pourrait être reporté mais nous ne pouvons pas en être

---

sûr en ce moment et c'est pourquoi nous devrions agir comme si le délai du 20 mars était définitif.

Le problème de ne pas replacer ce texte dans la partie avis, c'est qu'il n'attirerait pas suffisamment l'attention et le GAC pourrait ne pas recevoir une réponse à cela. Je suggère donc, pour suivre un petit peu ce que Paul a dit, d'adresser une lettre au Conseil d'Administration avec ce texte, ce qui nous aiderait un petit peu à tester l'ambiance et voir ce qui pourrait se passer si on essayait de mettre cela en commun avis.

Cette lettre pourrait attirer l'attention sur l'importance de ce dossier mais, deuxièmement, le besoin d'une réponse sans qu'il y ait une pression par rapport aux statuts constitutifs. Et nous pourrions envoyer cette lettre comme étant des réactions du GAC ou des inquiétudes du GAC à partir des discussions qu'on a eues à l'ICANN67. Et l'ICANN pourrait essayer de suivre ce que nous formulons dans notre lettre.

Paul, vous souhaitez prendre la parole ?

ROYAUME-UNI : C'était une ancienne main.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien.

Nous avons donc un commentaire de Jorge. Paul paraît très raisonnable, nous pourrions travailler à partir des questions que nous

---

avons posées hier au Conseil d'Administration et encadrer cela dans la lettre que nous pourrions leur envoyer. Merci Jorge.

Kavouss, vous avez la parole.

IRAN :

Je pense que l'on pourrait le mettre à plusieurs endroits – dans les discussions avec le Conseil d'Administration, nous pourrions également le mettre sous le titre réactions du GAC ou inquiétudes du GAC par rapport à ce dossier, mais nous pourrions aussi le mettre dans une lettre. Donc on a plusieurs possibilités.

Ce qui est important, c'est qu'on le mette ailleurs que dans la section avis du GAC. Et notre raison – qui n'a pas été avancée peut-être – c'est que lorsqu'un avis du GAC est difficile, nous avons toujours la possibilité de négocier. Or, cette négociation est difficile dans le cadre d'une réunion virtuelle. On peut le faire d'habitude dans une réunion physique.

Pour résumer, je pense qu'on pourrait le mettre dans les discussions qu'on a avec le Conseil d'Administration ou bien dans une section consacrée aux réactions du GAC ou aux préoccupations du GAC, ou bien on pourrait le mettre dans une lettre adressée au Conseil d'Administration.

Donc on pourrait dire que cette lettre, si tout le monde est d'accord, pourrait être de la part des membres du GAC ou bien cette lettre pourrait être adressée par la présidente autorisée par les membres du GAC.

---

Une autre question, que se passe-t-il s'il y a un avis et qu'il y a un report de la décision ? Je ne pense pas que personne n'objecterait cela. Le Conseil d'Administration pourrait rejeter cela et pour le faire, il devrait appliquer ce qui est dit dans les statuts constitutifs : 60 % des membres du Conseil d'Administration doivent rejeter cette idée. Est-ce que cela serait possible ? Je pose une question. Nous devons tout tester.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crains que ce ne soit pas possible. Je vois que l'Égypte soutient les propos de Kavouss mais cela n'est pas possible, ce n'est pas dans les mains du Conseil d'Administration. Comme on l'a dit avant, pour qu'il y ait un report de la date, cette nouvelle date doit être accordée par toutes les parties.

Je n'ai pas suffisamment de connaissances juridiques pour vous donner les arguments précis mais d'après ce que j'ai compris, il y a des dispositions contractuelles qui disent qu'il doit y avoir un accord commun pour pouvoir reporter cette date. Donc ce n'est pas quelque chose qui peut être décidé par le Conseil d'Administration.

Je vois Vernita qui lève la main. Allez-y s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS : Pour ce qui est de l'approche de ne pas le mettre sous la section avis du GAC, nous pouvons le mettre dans la section quatre. Nous l'avons fait dans d'autres communiqués. Et une fois qu'on aura décidé où on

---

va placer ce texte, je pense que le texte sur lequel on se mettre d'accord ne doit pas être placé dans la section avis du GAC.

Je suis d'accord pour supprimer le point numéro quatre.

J'ai quelques doutes par rapport au numéro trois ; nous aimerions modifier un petit peu le texte qui figure sur le point trois et je serais ravie de travailler avec nos collègues pour le faire.

Ensuite, si c'est une lettre, nous voudrions que cette lettre soit adressée par la présidente du GAC. Rien n'empêche un gouvernement individuel d'envoyer des commentaires ou d'envoyer une lettre au Conseil d'Administration de l'ICANN ou d'envoyer des commentaires à PIR. Voilà un petit peu quelles sont nos inquiétudes. Nous en avons parlé un petit peu lundi sur le fait qu'il faudrait avoir un texte dans la partie récapitulative des discussions. Mais il serait important aussi de tirer les leçons que l'on a apprises par rapport à ce type de circonstances.

Nous voudrions supprimer la partie quatre de ce texte et regarder les sections un, deux, trois.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : L'Égypte s'il vous plaît.

ÉGYPTE : Est-ce que vous m'entendez ?

---

Je voulais rebondir par rapport au commentaire de Kavouss qui parlait de la possibilité de mettre ce texte d'un avis dans la partie avis du GAC pour que le Conseil d'Administration étudie cette transaction. Comme nous l'avons écouté de la part d'autres participants dans le forum public lundi, je pense que c'est une question très importante pour la communauté et pour les gouvernements.

Donc malgré les limitations que suppose une réunion complètement virtuelle, je pense qu'il serait possible de présenter au Conseil d'Administration un avis en demandant au Conseil d'Administration de reporter la date limite, sachant que l'avis du GAC est un document bien structuré et qui est suivi par d'autres communautés. Il y a d'autres communautés qui suivent notre avis, donc il serait important d'aider le Conseil d'Administration à essayer de trouver un accord pour reporter cette date suivant l'avis du GAC.

Je voudrais ajouter un autre élément par rapport aux discussions sur PIR pour ce qui est de la possibilité d'avoir un avis en ligne ou par courriel. Ce n'est pas la première fois que cela est fait. Nous avons les moyens de le faire en tant que GAC et nous devrions envisager cette possibilité, notamment parce que nous sommes dans une situation dans laquelle nous ne savons pas si l'ICANN68 sera une réunion physique. Donc nous ne voulons pas que le GAC se voie confronté encore une fois à ces difficultés et qu'il faille attendre à une réunion physique pour pouvoir élaborer un avis. Nous ne pouvons pas attendre cela.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup l'Égypte. En toute franchise, je ne comprends dans quelle mesure notre avis pourrait aider le Conseil d'Administration. Si nous demandons un report à l'ISOC, cela pourrait aider le Conseil d'Administration. Mais autrement, je veux dire, le Conseil d'Administration a déjà demandé un report à l'ISOC donc demander au Conseil d'Administration ce report, je ne vois pas comment cela pourrait aider. Peut-être que je me trompe et je serais ravie de consulter avec le Conseil d'Administration pour voir si une demande de report de notre part venant d'un avis serait quelque chose qui les aiderait vis-à-vis de leur demande de report. Très franchement, je ne suis pas très convaincue mais on pourrait voir comment cela pourrait être fait.

J'ai Kavouss, Vernita et Jorge. Est-ce qu'il s'agit d'anciennes mains ?

IRAN : Non, c'est une nouvelle main.

Permettez-moi de dire à mes chers collègues qui ont dit que rien n'empêche les gouvernements d'écrire des lettres, nous ne devrions pas promouvoir cela. Nous travaillons ensemble et ce type de démarche n'aide pas. Nous travaillons ensemble et nous allons continuer à travailler ensemble. Je ne comprends pas cette suggestion « Rien n'empêche les gouvernements d'écrire leur propre lettre. » ; non. Il s'agit d'un travail en commun ; il ne faut pas qu'on se divise.

Écrire un avis pour demander un report, cela n'aiderait pas directement mais cela renforcerait la position de l'organisation ICANN.

---

Si nous pouvions également écrire une lettre, cela pourrait renforcer la position du Conseil d'Administration sachant qu'une catégorie de la société a des inquiétudes par rapport à cela. Nous ne devons pas rester en silence, notre voix doit être entendue. Peut-être qu'il y a des gens qui ont d'autres points de vue, cela est tout à fait raisonnable, mais nous devons travailler ensemble.

Donc je suggère d'examiner la possibilité d'une demande de report, si tout le monde peut se mettre d'accord, et peut-être demander, Vernita, de bien vouloir envisager cette possibilité, donc essayer de trouver des moyens d'avoir un peu plus de temps pour prolonger ces discussions. Donc on peut dire dans notre lettre de faire passer ce message à l'ISOC parce que je ne sais pas si nous pouvons communiquer directement avec l'ISOC au niveau des processus ou des procédures. On pourrait dire « Merci de bien vouloir considérer cette question. »

Donc il ne faut pas être silencieux parce qu'autrement, les choses vont bien se passer comme cela s'est passé en 2016 par rapport aux noms à deux caractères. Voilà ce que je voulais dire, nous devrions éviter cela à tout prix. C'est une demande que je fais à mes chers collègues, de travailler ensemble.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Je vois également Hisham dans le chat qui suggère un texte qui va dans le même sens et « conseille le Conseil d'Administration d'épuiser

---

les efforts pour essayer de trouver un délai qui puisse permettre, etc. »

Merci Hisham.

J'ai Jorge puis Vernita. Désolée Jorge, votre main est disparue. J'imagine que c'était une vieille main ?

SUISSE :

Désolé. Vous m'entendez ? Je m'excuse, j'étais en muet sur mon ordinateur.

Comme je l'ai dit ces derniers jours, j'étais vraiment prêt à m'adapter par rapport à cette question d'avis ou pas mais vu les inquiétudes exprimées par mes collègues, je dirais que moi-même, je pense qu'il faut que l'on prenne en considération tout cela.

Et finalement, si nous voyons que est le but de cette proposition de présenter un avis et si nous examinons nos échanges avec le Conseil d'Administration jusqu'à présent, il est manifeste que l'intérêt ultime est de sauvegarder l'intérêt public et de protéger la communauté. C'est pour cela que se bat le GAC.

Et suite à nos échanges d'hier avec le Conseil d'Administration, il me semble que nous pouvons dire que nous sommes tous d'accord et que nous tenons à soutenir le Conseil d'Administration dans son travail d'examen de la question et de l'historique. Si nous voyons le texte proposé par la France et nos discussions avec le Conseil d'Administration d'hier, adoptant une perspective plus encourageante, on pourrait peut-être le présenter sous la forme d'une lettre que vous enverrez, Manal, qui reprendrait ce texte et l'ajusterait

---

pour avoir une rédaction un peu plus encourageante plutôt que de dire « conseil » ou « avis » ou autre.

Peut-être qu'entre la réunion avec l'ALAC et la pause, on aura le temps de parvenir à une option plus convenable qui pourra être présentée au bon moment, en heure européenne en tout cas. Je suis disponible pour collaborer avec cela. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge. Je me disais moi-même que peut-être à la fin de la réunion de l'ALAC, on pourrait prendre une pause un peu plus longue d'un peu plus de 15 minutes. Peut-être qu'on pourrait donc prolonger un peu cette pause pour pouvoir débattre par courriel et essayer de parvenir à un texte accordé, si cela s'avérait utile bien sûr.

Vernita, vous avez la parole.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

Pouvons-nous confirmer si le texte a été décidé comme appartenant à la partie quatre, ou est-ce que cela a été décidé ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je pense que la décision actuelle serait d'envoyer ce texte dans une lettre indépendante. Je ne sais pas si cela s'ajouterait à la quatre partie, mais c'est une bonne question. Si nous nous mettons d'accord pour que ce soit envoyé dans une lettre indépendante, il faudrait voir

---

si ce texte n'apparaît plus dans le communiqué ou alors s'il serait déplacé dans une partie quatre. Il faudrait également que l'on clarifie cela, bien sûr. En principe, êtes-vous d'accord avec cette proposition d'envoyer une lettre ?

ÉTATS-UNIS :

Oui, c'est acceptable pour nous, pourvu que cela ne fasse pas partie d'un avis du GAC. Et même la demande d'un report, à notre avis, représente un avis du GAC et c'est quelque chose que nous ne pourrions pas soutenir. Voilà pourquoi il nous semblerait plus convenable d'envoyer ce texte dans une lettre séparée. C'est ce que nous allons dire dans notre courriel. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vernita.

Donc il vous semble que le texte suggérant que l'on demande un report de la date ne devrait pas faire partie d'un avis du GAC ou du communiqué ?

ÉTATS-UNIS :

Si le GAC suggérait que la date devrait être reportée, cela deviendrait un avis du GAC du fait d'être dans le communiqué. Donc cela ne devrait pas y apparaître. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

---

Lina de la Lituanie.

LITUANIE : Merci Manal. Vous m’entendez correctement ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y Lina.

LITUANIE : Bonjour à tous.

Pour commencer, je voudrais dire qu’il me semble que la question du .org devrait apparaître dans le communiqué. Si nous allons demander à ce que la question de .org soit dans le communiqué parce que nous comptons demander à ce que les communications par courriels soient partagées, cela devrait quand même apparaître dans le communiqué.

Puis en fonction du texte adopté, si on parlait tout simplement d’un prolongement, cela n’aurait plus la même force. Mais si on soulignait la question dans le communiqué telle qu’elle apparaît à l’heure actuelle dans sa version préliminaire, ce serait difficile de l’accepter parce que la communauté ne s’est pas vraiment réunie pour en discuter. Donc si le GAC considère que l’on pourrait en discuter davantage dans un sens constructif, on devrait effectivement remettre cette date. Donc la question est de savoir si le communiqué du GAC en fait ne s’adresse qu’au Conseil d’Administration ou si les autres parties contractantes pourront également voir ce texte. C’est-à-dire, est-ce que tout le texte qui apparaît dans le communiqué s’adresse à toute la

---

communauté ou alors est-ce une communication exclusivement bilatérale entre le Conseil d'Administration et le GAC ? Peut-être que mes collègues pourraient élaborer davantage sur ce sujet.

Puis comme Manal l'a dit, peut-être qu'on pourrait également déplacer ce texte ailleurs dans le communiqué pour qu'il reste mais que cela ne fasse pas partie de l'avis. Je propose que ce texte apparaisse, toutefois dans le communiqué. Dans ce cas-là, puisqu'on ne pourra pas se mettre d'accord pour que ce soit un avis, au moins il faudrait qu'on ajoute une quatrième partie à ce communiqué. Et peut-être ensuite, il faudrait que l'on envoie tout cela sous la forme d'une lettre séparée.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Lina.

Je vois également une proposition de Jorge sur le chat disant que la lettre pourrait être jointe au communiqué. Et Annaliese soutient cette motion.

J'ai maintenant Kavouss.

IRAN : Désolé Manal. Peut-être que je n'ai pas bien compris. L'idée ne serait pas de joindre la lettre au communiqué mais peut-être qu'on devrait plutôt inclure la question dans le communiqué sous un autre titre ou dans un autre chapitre, que ce soit un quatrième chapitre, une

---

quatrième section. Puis en outre, on ajouterait une lettre pour être un peu plus réitératif.

Mais il faut que l'on soit absolument exact au moment de débattre parce que la lettre ne sera pas vue par tout le monde mais le communiqué, oui. Donc il faudrait qu'on reprenne dans les deux : d'une part dans le communiqué sous la forme d'une nouvelle section ou autre et puis qu'on envoie la lettre. Puis entre les deux, on pourrait dire que le GAC est d'avis que ce prolongement du délai devrait être demandé pour lui permettre d'avoir davantage de temps pour examiner de manière plus poussée la question, etc.

Si ce n'est pas un avis du GAC, je ne vais pas revenir là-dessus, on ne voudrait pas que quelqu'un oppose un veto à cela, bien sûr. Donc on accepte que cela ne soit pas un avis mais peut-être que dans l'avenir, on pourrait éviter ce type de situation. Ici, on ne demande pas un veto ; on travaille ensemble. Donc il faudrait l'ajouter au communiqué du GAC comme dans une lettre puis à chaque fois dire que le GAC est d'avis qu'il faudrait que ce soit demandé et que les délais soient prolongés, qu'il faudrait voir combien de jours, combien de semaines, combien de mois. Si ce n'est pas un avis, il y a au moins un minimum qu'il faudrait que l'on transmette et il faut travailler dans ce sens.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je suis d'accord avec vous. Quant à la question du report, je ne pense pas que l'on doive fixer une date ou un délai

---

spécifique mais plutôt dire simplement qu'on devrait demander un report qui permette au Conseil d'Administration d'étudier plus exhaustivement la question ou autre.

Donc la proposition, puis je vais céder la parole à Olivier, mais en ce moment, la proposition est de garder le texte sous la forme d'une lettre qui pourrait être jointe au communiqué mais que l'on ait toutefois une section quatre contenue dans le communiqué qui aborde la question et qui soit également évoquée dans la lettre.

Olivier de la Commission européenne, vous avez la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Il y a quelques remarques que je souhaite faire sur cette discussion qui est fort intéressante.

Kavouss, comme vous dites, c'est la mission du GAC de travailler ensemble et de pouvoir dégager un consensus, de parvenir à un texte d'avis de consensus si possible, ce qui est encore plus important que le partage du point de vue de chacun des états individuels. Bien sûr, les états individuels peuvent le faire mais l'idée d'avoir un comité gouvernemental est que l'on puisse présenter des contributions de consensus ; c'est comme cela que fonctionne l'ICANN. Donc je suis tout à fait d'accord avec cela.

Quant à la question de savoir si l'on devrait aborder la question de la vente de PIR ou pas, comme Lina et Kavouss l'ont dit, oui, il me

---

semble que ce devrait être inclus dans le communiqué, ce devrait en faire partie. C'était un des points de discussion de notre réunion, donc il faudrait que cela apparaisse dans le communiqué.

Mais je voudrais mieux comprendre la proposition, que ce soit abordé dans une lettre séparée, puis savoir pourquoi vous considérez que cela nous permettrait de parvenir à notre but. Comment faire de sorte que cela soit vraiment considéré par le Conseil d'Administration ? Comment cela serait-il reçu ? Pourquoi croyez-vous qu'une lettre nous permettrait d'accomplir notre but ?

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci la Commission européenne. Je proposais de le faire sous la forme d'une lettre du fait qu'il me semblait que cela inviterait le Conseil à envoyer une réponse.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous ne recevons pas de son audible.

GULTEN TEPE : Manal, il me semble que votre connexion ne soit pas stable en ce moment. Serait-il possible de vous appeler à travers le téléphone ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous m'entendez maintenant ?

---

GULTEN TEPE : Oui, on vous entend.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je ne vous entends pas très bien Gulden. Est-ce que vous m'entendez ?

GULTEN TEPE : On vous entend de très loin Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce que ça va mieux Gulden ? Désolée, j'étais tout d'un coup déconnectée.

Mais je voulais si ma réponse avait bien répondu à la question que vous posiez, Olivier. Oui, allez-y Olivier.

COMMISSION EUROPÉENNE : Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, on vous entend.

COMMISSION EUROPÉENNE : En fait, je n'ai rien entendu de votre réponse.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Désolée. Donc je vais céder la parole à Kavouss et Lina puis je répéterai ma réponse. Pardon. Kavouss, désolée de vous avoir fait attendre. Allez-y.

IRAN : Merci Manal. Je souhaiterais expliquer à Olivier quelle est la situation que j'ai essayé de présenter.

Nous décrivons la situation de manière appropriée dans le communiqué sous un autre titre, donc que ce soit une quatrième section ou autre. Puis en plus – et je le dis bien en français – nous enverrons une lettre à l'intention du Conseil d'Administration signée par Manal où la question est développée davantage, où on la présente dans davantage de détails disant que le GAC est d'avis que la limite de temps, la date butoir devrait être reportée.

Je suis d'accord avec vous, Manal, dans le sens qu'on ne peut pas dire nous combien de jours supplémentaires il faudrait que l'on rajoute mais qu'au minimum, il faudrait que la date soit reportée. Et nous exprimons la solidarité de tous les membres du GAC. C'est vrai qu'on a différents contextes, des différences culturelles entre nous tous également mais au moins, nous travaillons ensemble. Nous avons travaillé ensemble dans le passé et c'est ce que nous continuons de faire. Donc nous envoyons cela à travers ces deux moyens différents.

Et dans nos discussions avec le Conseil d'Administration, comme on l'a dit hier, on fait part de la discussion que nous avons tenue avec le Conseil d'Administration. Donc la question est reprise à trois reprises :

---

d'abord dans le communiqué au moment de parler de nos discussions avec le Conseil d'Administration ; puis dans une quatrième section ; puis dans la lettre.

J'espère que cela sera clair, Olivier. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, merci à tous.

Il nous reste cinq minutes. Je vais réitérer ma réponse très vite parce que j'aimerais garder quelques minutes de pause avant notre séance avec l'ALAC.

Olivier, je disais que la lettre allait déclencher une réponse de la part du Conseil d'Administration alors que si l'on mettait ce texte uniquement sous la section quatre du communiqué, cela n'entraînerait pas forcément une réponse du Conseil d'Administration. On ne verrait pas de réponse de la part du Conseil d'Administration si on ajoutait cela sous la section quatre. En général, ils répondent à la partie avis du GAC adressé au Conseil d'Administration.

Olivier, s'il vous plaît, vous avez la parole. Olivier, nous n'arrivons pas à vous entendre.

Kavouss, je suppose que votre main est une vieille main.

COMMISSION EUROPÉENNE : Vous pouvez m'entendre ?

---

Je disais que maintenant, je comprends mieux. Merci de votre explication et merci à Kavouss de son explication. Je suis d'accord avec cette approche.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excellent.

Merci à tous. Nous allons nous arrêter ici et nous allons poursuivre nos discussions plus tard. Nous avons notre réunion avec l'ALAC dans trois minutes. J'aimerais que tout le monde puisse avoir la possibilité de s'étirer les jambes et de retourner dans la salle à et quart pour commencer notre réunion avec l'ALAC. Ensuite, après la réunion de l'ALAC, si on a besoin d'une pause de plus de 15 minutes, on peut se mettre d'accord pour en avoir une plus longue.

Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**